



## Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) N° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées,

Vu le règlement d'exécution (UE) N° 2021/1450 de la Commission du 3 septembre 2021 modifiant le règlement d'exécution (UE) N° 540/2011 en ce qui concerne la période d'approbation des substances actives acrinathrine et prochloraz,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **SEPTORAZ**

de la société	TOP SAS
numéro de dossier	n° 2021-4719

Considérant que l'approbation de la substance active prochoraz contenue dans le produit, expire le 31 décembre 2021 conformément au règlement (UE) N° 540/2011 susvisé,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) N° 1107/2009 ne sont donc plus respectées,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France, à compter du 31 décembre 2021**, dans les conditions précisées dans la présente décision.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	SEPTORAZ
<b>Type de produit</b>	Permis de commerce parallèle
<b>Titulaire</b>	TOP SAS Place du 14 juillet, 80380 VILLERS BRETONNEUX, France
<b>Formulation</b>	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	450 g/L - prochloraz
<b>Numéro d'intrant</b>	2100477
<b>Numéro de permis</b>	2110036
<b>Fonction</b>	Fongicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Date de retrait	31/12/2021
Délai accordé pour la vente et la distribution	30/06/2022
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks	31/12/2022

A Maisons-Alfort, le 17/12/2021

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilieur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)